DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2024

AFFAIRE N°2024-CM/048 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'ETOILE SALAZIENNE

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 28 mai 2024.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 21 mai 2024.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 21
Absents : 08
Représentés : 03
Total des votes : 24

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai à 17h45, le conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel Gérard – VIADERE Marie Ange - PAUSE Jean Claude - MOREAU Jules Mario - HOAREAU Marie Nathalie - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin - MAZAGRAN Daniella Marie-Line – GARRYER Patrick François – SINAPIN Marie Jacqueline –- BOYER Laurent - RAYAPIN Marie Kenny - PADRE Hermina Marie Océane – TECHER Sophie – ROBERT Laurencine Sarah - LUCILLY Harry – BRANCALIN Sandrine - FANNIO Anaïs Cindy - ELISABETH Vincent Marc André - PAPAYA Mélissa Marie Elsa.

Absents : MAILLOT Yann Thierry - ELISABETH Marie Jeanne - GEVIA Marie Catherine - FOUASSIN Stéphane Michel Marcel Guy - DE LAMOTHE Jean Bernard - ECLAPIER Eric Emmanuel - SISAHAYE Teddy - ELISABETH Karine.

Ont voté par procuration : MAILLOT Yann Thierry (procuration donnée à LUCILLY Harry) - FOUASSIN Stéphane Michel Marcel Guy (procuration donnée à PAPAYA Marie Sidoleine) - DE LAMOTHE Jean Bernard (procuration donnée à MOREAU Jules Mario).

Secrétaire de séance : FANNIO Anaïs.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 06.06.2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240527-2024-CM-048-DE
Date de télétransmission : 06/06/2024
Date de réception préfecture : 06/06/2024

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

L'Association l'Etoile Salazienne a été créée le 04 janvier 2016 suite à la fusion des deux clubs de foot, le CS Salazie et le FC Hell-Bourgeois pour pallier aux exigences de la ligue réunionnaise de football, notamment en termes d'éducateurs sportifs, nécessaires à l'encadrement des sections sportives pendant toute la durée du championnat.

La nouvelle équipe dirigeante entend poursuivre le travail entrepris avec les jeunes et souhaite apporter une attention particulière à l'équipe première avec pour objectif de figurer dans le haut du tableau du championnat 2024.

Vu l'engouement que connaît ce sport auprès des jeunes, la collectivité souhaite accompagner financièrement l'Association l'Etoile Salazienne sur le championnat de 2024 à hauteur de 27 500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-23 du CGCT,
Vu l'article L.2121-29 du CGCT,
Vu le budget communal.

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (24 voix pour)** :

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser l'attribution d'une subvention de 27 500 € à l'Association l'Etoile Salazienne.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2024 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

FANNIO Anaïs

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-219740244-20240527-2024-CM-048-DE
Date de télétransmission : 06/06/2024
Date de réception préfecture : 06/06/2024